

## REGLEMENT DE CONSULTATION

### 1. Identification de la personne publique :

Lycée Pablo Picasso – Service de l'Intendance – 120 Avenue Général Jean Gilles 66028  
PERPIGNAN  
Pouvoir adjudicateur : Monsieur le Proviseur

### 2. Procédure :

Le marché est passé selon la procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article 28 du code des marchés publics.

### 3. Objet du marché :

Le marché a pour but l'organisation d'un voyage scolaire à MUMBAI INDE

### 4. Description des prestations :

Période du voyage : 1 décembre 2018 au 16 décembre 2018

Jour 1 : départ en car du lycée Pablo Picasso de Perpignan à Barcelone puis en Avion de Barcelone à Mumbai.

Jour 16 : Arrivée à Barcelone puis en car de Barcelone au lycée Pablo Picasso de Perpignan

Effectif : 15 élèves et 2 accompagnateurs

Moyen de transport : autobus, avion

L'assurance annulation du voyage

Possibilité d'envisager un autre aéroport dans le sud de la France pour se rendre à Mumbai et de changer les dates de 1 ou 2 jours.

Tout frais complémentaire éventuel devra figurer *expressément* sur l'offre

Tout non-respect de ces clauses ou de ces règles sera notifié par lettre recommandée avec réception et pourra entraîner une rupture du marché qui sera notifié en Conseil d'administration.

### 5. Critères de jugement des offres

Les critères retenus sont à part égal :

- la qualité du produit proposé (40%)
- le prix (40%)
- les modalités de facturation (20%)

### 6. Date limite de transmission des offres et modalités de transmission :

Les offres devront parvenir au service Intendance par voie électronique par courrier ou par fax avant la date d'échéance indiquée sur le site le 15 septembre à 17h.

## 7. Contenu des offres

L'offre devra contenir :

- l'acte d'engagement selon le modèle joint dûment signé par le candidat
- Ce règlement dûment **daté et signé** qui vaut acceptation des clauses y figurant.
- Le devis du voyage scolaire

*Toute annotation à ce règlement devra clairement figurer en bas de page*

8. **Délai de validité des offres** : 30 jours.

## 9. Règlement:

Règlement : Le règlement s'effectuera par mandat administratif avec virement dans un délai de 30 jours sur présentation d'une facture. Le paiement avant service fait de voyages est possible dans la limite maximale de 70% du prix du voyage. Le dernier règlement s'effectuera lors de la remise de documents permettant de réaliser le séjour.

## 10. Notification :

Le marché sera notifié au titulaire dans un délai d'un mois maximum après la date d'échéance

Cet avis d'attribution sera rendu public par publication sur le site [aji-France.com](http://aji-France.com)

Il prendra effet à compter de la publication sur le site et en tout état de cause **prendra fin au retour des élèves dans leur établissement.**

Contact : tous les renseignements utiles peuvent être obtenus auprès de Me PEUS attachée d'Intendance du Lycée ou de Madame SOLANO, professeur responsable de ce voyage.

Adresse électronique : [veronique.delmas@ac-montpellier.fr](mailto:veronique.delmas@ac-montpellier.fr)

Téléphone : 04-68-50-29-13

A Perpignan,